

Sommaire

Page	32 heures : Combattre la stratégie patronale sur le temps de travail	2
	Austérité : Trajectoire funeste de l'OCDE pour la France	3
	Financement de la Sécurité sociale : Un rapport au parfum d'austérité	5
	Projet de loi de finance : Soutien public aux ménages et aux entreprises différencié selon le niveau de richesses	6
	Égalité femmes-hommes : Nouvelle étude sur l'index égalité professionnelle : on vous l'avait dit !	9
	Inégalités : Les femmes sont aussi moins payées dans la fonction publique	12
	Indépendants : Travailleurs indépendants, un statut précaire en expansion	12
	Retour sur une séquence historique : Victoire contre l'inflation ? Peut-être, mais...	13
	Fraude et évasion fiscale : Une histoire sans fin !	14
	Logement : Le sans-abrisme, fatalité ou manque de volonté politique ?	16
	Administrateurs salariés : Des bénéficiaires de l'actionnariat salarié	17
	Statistique publique : La chaire « Mesures de l'économie » : un étrange partenariat	18

Page	Repères statistiques	
20		

Édito

Vœux 2022 : l'urgence d'une augmentation des salaires !

Parmi les « vœux » revendicatifs à partager largement en ce début d'année, ceux concernant l'augmentation des salaires restent omniprésents parmi les motifs de mobilisation et de grève dans le monde du travail. Inscrits dans la quasi-totalité des luttes menées par les salariés avec leurs syndicats CGT, même en période de « trêve » de fin d'année, ces aspirations doivent se concrétiser sans délai !

Le contexte de pandémie accélérant le processus, la fulminante « *privatisation des profits accompagnée de celle de la nationalisation des investissements et autres dettes* » (notamment les aides diverses aux entreprises fléchées vers la préservation de l'emploi et de la production dans les multiples plans de relance), convoquent encore et toujours le sujet de la répartition des richesses créées par le travail. Et les stratagèmes déployés par le capital pour capter ces richesses ne manquent pas : l'avènement de la crise Covid en a souligné certains avec cynisme.

Dans les activités de « premières lignes », particulièrement dans les secteurs du soin à prédominance féminine, les diverses réalités intenablement d'inégalité salariales et de

non-reconnaissance des qualifications, se sont accentuées. Avec la campagne confédérale « Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres et revaloriser les métiers féminisés », les syndicats CGT vont mener la bataille. Ce levier est central pour permettre d'élever l'ensemble des salaires.

De plus, les recours (plus ou moins « contraints » aux outils numériques se sont accrus et perdurent dans les organisations de travail : au cœur de la crise sanitaire, jusqu'à la moitié des actifs et près de 15 millions d'élèves confinés se retrouvaient simultanément à distance de leurs lieux de travail et d'apprentissage. La question reste posée d'orienter les « gains » considérables générés vers les salaires, l'investissement productif ou encore une réduction collective du temps de travail.

Le 27 janvier, proposer et construire la perspective d'une journée d'action unitaire, interprofessionnelle, massive du monde du travail pour gagner sur les revendications d'égalité et l'augmentation générale des salaires, est résolument le *leitmotiv* CGT de ce début d'année !

Alexandra Meynard,
Membre de la Commission
exécutif confédérale

32 heures

Combattre la stratégie patronale sur le temps de travail

La campagne de la CGT sur les 32 heures, couplée à la réduction du temps de travail plus ou moins forcée pendant la pandémie, a remis sur la table l'enjeu majeur de la réduction du temps de travail. Le discours tout comme la riposte patronale s'organisent. Éléments d'analyse.

La réduction du temps de travail s'impose peu à peu dans le débat

Par voie de presse, à travers les interventions des ministres et de divers responsables politiques, la campagne CGT sur les 32 heures s'ancre dans le débat public. Sans surprise, la proposition est balayée d'un revers de main par les ministres du Travail et de l'Économie. On ne reviendra pas ici dans le détail sur l'impérieuse nécessité de la réduction du temps de travail comme politique de l'emploi, ni à quel point elle est réalisable et finançable – nous l'avons fait ailleurs¹. Rappelons en quelques mots nos arguments :

1. La réduction du temps de travail est la politique de l'emploi la plus efficace en termes de créations d'emploi;
2. Elle est également la moins coûteuse (comparée notamment à la kyrielle de dispositifs censés soutenir l'emploi);
3. Elle est finançable et applicable à court-terme (via une autre répartition de la valeur ajoutée et une réorientation des aides publiques).

Comme n'importe quelle conquête sociale, les 32 heures sont affaire de rapport de force. À la faveur de la crise sanitaire, le patronat est confronté à des remises en cause croissantes de la part des salariés, qui reposent à nouveaux frais la question de la place du travail, son organisation, son sens et, bien sûr, sa durée. Le patronat cherche la parade, et certaines entreprises tentent de concilier réduction du temps de travail et maintien des profits². C'est une illusion, et un rappel salutaire que les modalités de mise en œuvre des 32 heures seront l'élément central du deuxième temps du rapport de force (après le premier consistant à installer la nécessité de la réduction du temps de travail dans le débat).

La stratégie patronale

Voici les arguments et éléments stratégiques qui vont nous être opposés :

1. **La réduction du temps de travail se traduira par une hausse des prix.** C'est vrai au niveau de l'entreprise... à partage de la valeur ajoutée constant ! Cela veut dire

concrètement que si on diminue le temps de travail, il faut également diminuer les revenus du capital (au hasard, les dividendes versés);

2. **D'accord pour réduire le temps de travail... mais avec baisse de salaire.** Ce sera sans aucun doute l'argument majeur dans les négociations : « *Vous voulez réduire votre temps de travail ? Très bien, mais alors ce sera 32 heures payées 32* » – ce qui est l'exact inverse de l'effet recherché. Rappelons que les 32 heures, comme une hausse de salaires, stimule la consommation et augmente les débouchés des entreprises. Aucun patron pris isolément, plongé dans les « *eaux glacées du calcul égoïste* » selon la formule de Marx, n'a jamais intérêt à la réduction du temps de travail (ni d'ailleurs aux hausses de salaires). Ce chantage au salaire est une arme efficace. Il faudra y résister en insistant à nouveau sur la nécessité d'un autre partage de la valeur ajoutée et sur l'efficacité économique des hausses de salaire ainsi que de la réduction du temps de travail. C'est bien une loi-cadre qu'il faut aller chercher (ce qui n'empêche pas, comme le montre par exemple le cas de Bosch Vénissieux, d'aller

1. <https://analyses-propositions.cgt.fr/index.php/note-eco-le-point-sur-les-possibilites-de-financement-de-la-reduction-du-temps-de-travail-et-des-32>

2. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/de-plus-en-plus-de-pme-testent-la-semaine-de-quatre-jours-1371490>

arracher un accord dans l'entreprise si possible)³;

3. **La réduction du temps de travail d'accord... mais contre une hausse de la productivité.** Là encore, le patronat jouera sur un autre élément pour faire payer les 32 heures aux salariés : celui qui consiste à intensifier les cadences contre une baisse du temps de travail. L'exemple le plus classique est celui de l'hôpital au moment du passage à 35 heures, qui s'est fait à moyens constants, sans embauches supplémentaires. Les personnels soignants ont subi une intensification du travail qui a contribué à transformer l'hôpital en machine à broyer les soignants – et par conséquent les patients. Il est nécessaire de refuser cette fois le chantage à la productivité, pour lui opposer la nécessité d'embauches supplémentaires.

Il ne fait pas de doute que la bataille pour les 32 heures est en dernière instance un conflit entre le capital et le travail. Les 32 heures à la façon patronale, c'est-à-dire avec maintien du *statu-quo* dans la création et la répartition des richesses, est une impasse. Il y aura des perdants, et ils sont bien identifiés : les détenteurs du capital, et plus globalement le régime économique tel qu'il est. Il ne fait pas de doute non plus que les 32 heures (comme d'ailleurs les revalorisations de salaires) doivent se penser dans le cadre d'un programme de rupture plus large, comme celui revendiqué par la CGT. Les réflexions sur la gestion des entreprises, sur la socialisation et la place des services publics, sur la concurrence internationale et les manières de faire plier la logique du capital, sur la politique industrielle, sont l'appui nécessaire à la campagne des 32 heures.

On retombe donc sur nos revendications, qui font pièce aux arguments patronaux :

1. Contre le chantage à la hausse des prix, une nouvelle politique industrielle;
2. Contre le chantage au salaire, une autre répartition de la valeur ajoutée en faveur du travail;
3. Contre le chantage à la productivité, des embauches et le plein-emploi comme objectif.

La question du temps de travail est un révélateur puissant des contradictions internes d'un capitalisme à bout de souffle. C'est la logique même du capital qui est attaquée. Combien de temps un régime assis sur la dislocation systématique du travail et sa « mise en tension » peut-il perdurer ? Il nous appartient collectivement d'y apporter la réponse.

Mathieu Cocq

Austérité

Trajectoire funeste de l'OCDE pour la France

Afin de réduire la dette publique, l'OCDE réclame une batterie de mesures antisociales à la France.

Devant le niveau « historiquement élevé » de la dette, l'OCDE réclame un « programme ambitieux d'assainissement des finances publiques. L'institution apporte de l'eau au moulin de l'exécutif français en demandant de nouveau à la France de réformer ses retraites : l'OCDE suggère le relèvement progressif de

l'âge effectif de départ à 64 ans à partir de 2025. »

L'OCDE rappelle l'importance de mener des réformes qui « favorisent l'emploi » – en particulier l'emploi de qualité – et dynamisent la productivité. Enfin, la France doit favoriser une « croissance plus verte », sans que ne soit

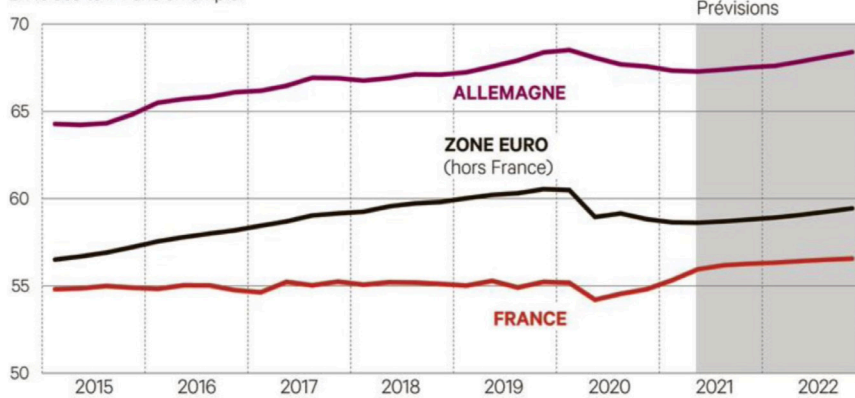
précisé la nature de ce tournant ni les conséquences sociales d'un tel changement.

« Il est urgent de s'assurer de l'efficacité des dépenses publiques et être certain qu'elles augmentent la productivité et le bien-être des générations actuelles et à venir. » En termes à peine policés, l'institution en appelle à mettre l'accent sur la recommandation qui vise donc à « renforcer le cadre et les

3. <https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/temps-de-travail/bosch-venissieux-les-salaries-vivent-32-heures>

Deux défis de long terme : remonter un taux d'emploi toujours bas...

En % des 15-74 ans en emploi



Source: OCDE

évaluations des finances publiques», ce qui signifie un contrôle accru des dépenses dans le but de les réduire. On parle en langage OCDE d'une « meilleure affectation des crédits », un peu comme si tout était jugé à l'aune d'une efficacité économique qui ne parle ni des moyens de la financer ni de la finalité de ces mêmes dépenses (qui pour de nombreux secteurs sont en réalité des investissements). Une vraie boussole qui indique le sud.

Condamnés à travailler toute leur vie ?

Changement intéressant du côté de la méthodologie, l'OCDE évoque désormais le taux d'emploi en rapportant la population en emploi à celle étant âgée de... 15 à 74 ans (au lieu de 64)! Quel futur désirable que de démarrer dans l'emploi à 15 ans pour finir à 74...

Dans le prolongement de ce raisonnement, une réforme des retraites incluant un recul de l'âge légal de départ en cohérence avec l'espérance de vie est instamment préconisée. En clair, tant que

vous êtes en état de travailler vous travaillerez, ce qui repousse sans limite un âge de départ à la retraite qui n'aura plus qu'un sens purement indicatif. C'est l'exact opposé du régime de retraite que nous défendons, social, solidaire et surtout permettant de profiter pleinement de la retraite.

La question de la « dette » va tenter d'imposer son train de réforme

Dans le même temps, une nouveauté est venue se greffer dans l'agenda des discussions institutionnelles concernant les trajectoires budgétaires. En effet, un débat sur la soutenabilité de la dette se tiendra donc désormais tous les ans en septembre à l'Assemblée nationale, avant l'examen du budget de l'État et de la Sécurité sociale.

Cela permettra de rentrer dans la séquence budgétaire par le biais de la dette, ce qui est de nature à influencer sur les discussions.

Le mot « biais » est bien choisi : étudier un budget par le prisme de la dette est totalement absurde, particulièrement dans un environ-

nement de taux gravitant autour de zéro. La seule chose qui compte est la finalité de l'investissement public. À croire que les recommandations de l'OCDE ont déjà été prises en compte et intégrées à la séquence politique qui s'annonce en France.

Nous sommes donc bien entrés dans une forme d'accélération des réformes qui dessinent un avenir où le gouvernement compte amplifier l'austérité après avoir abondamment soutenu les entreprises sans aucune contrepartie. La campagne présidentielle couplée à la présidence française de l'Union européenne risquent de donner lieu à une surenchère qui laissera exsangue des catégories entières de la population. Cette trajectoire est funeste, et ouvre paradoxalement les voies de contestation. Comment comprendre qu'il ait été possible de verser des aides publiques aux entreprises par dizaines de milliards sans contrepartie, mais qu'il serait impossible de financer l'investissement public pour répondre aux besoins sociaux ? L'argument des « caisses vides » a sérieusement perdu en crédibilité, et les mécanismes monétaires et budgétaires sont mis à nu : les choix de politique économique sont, et ont toujours été, un objet de rapport de force⁴. La question n'est pas « Y-a-t-il de l'argent ? » ; la question est « Puisque nous savons qu'il y en a, qu'en fait-on ? ». Seules les luttes sociales y apporteront une réponse.

Mohamed Lounas
Espace international

4. <https://analyses-propositions.cgt.fr/note-eco-que-faire-de-la-dette-covid-perspectives-revendicatives>

Financement de la Sécurité sociale Un rapport au parfum d'austérité

Le rapport du Haut Conseil du financement de la Sécurité sociale sur « les finances sociales post-Covid » montre une obsession de baisse de la dette qui légitime de nouvelles attaques contre la Sécurité sociale.

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale vient de publier un volumineux rapport (plus de 200 pages sans compter les annexes) faisant suite à une saisine du Premier ministre sur les finances sociales « post-Covid ». Ce rapport est finalement intitulé « Pour des Finances sociales soutenables adaptées aux nouveaux défis ».

Fruit d'un travail mené tout au long de l'année 2021, ce document comporte de nombreuses analyses intéressantes étayées par de nombreux éléments statistiques, par exemple sur les mutations structurelles du financement de la Sécurité sociale, qui confortent les analyses de la CGT (notamment chute de la part des cotisations sociales dans le financement de la Sécu, fiscalisation croissante du financement, avec notamment par la montée de la part de la TVA dans son financement).

Il débouche malheureusement sur des conclusions inacceptables, marquées par une obsession du retour à l'équilibre des comptes et une diminution de la dette de la Sécu. Celles-ci ne peuvent conduire qu'à une nouvelle dégradation de la Sécurité sociale, alors que la crise a montré les effets désastreux des politiques d'austérité menées depuis des années (et même des décennies) au nom de la maîtrise des dépenses. Elles

fournissent également des arguments au gouvernement et à sa majorité pour justifier les orientations d'Emmanuel Macron sur le recul de l'âge de la retraite.

Même s'il reconnaît que la gestion des finances sociales « doit être assise sur une vision plus stratégique, prospective et cohérente de la protection sociale », le rapport est centré sur la nécessité d'un retour à l'équilibre des comptes et un désendettement de la Sécurité sociale.

La proposition phare du rapport est d'instituer une règle d'or, « une boussole : un rétablissement des comptes sur un horizon de dix ans ».

Le rapport estime que « cette stratégie ne saurait reposer sur le seul pari de la croissance économique ».

Le rapport note par exemple :

« À titre d'exemple, avec une croissance nominale du PIB de 3 % et un maintien des ressources existantes, l'équilibre ne peut être atteint en 2031 qui par une augmentation des dépenses limitée à 2,5 % par an, soit une augmentation proche de celle connue dans la décennie 2010, qui incluait [...] des mesures de régulation en maladie, retraite et famille ».

En clair, une austérité massive caractérisée par le blocage des rémunérations des soignants, des fermetures de lits massives à l'hôpital, et le recul de l'âge de la retraite à 62 ans ! Ce que recouvre le terme politique de « mesures de régulation », c'est l'austérité à vie !

Cette orientation, qui n'est atténuée que par la reconnaissance de la nécessité de prendre le temps pour rétablir les comptes et de mieux prendre en compte des objectifs sanitaires et sociaux dans la gestion de la protection sociale est justifiée par ce vieux poncif consistant à refuser le transfert de la dette sur les générations futures : « *Le HCFIPS considère qu'il serait contraire à l'équité de reporter indéfiniment des dépenses de solidarité d'aujourd'hui sur les générations futures.* »

Il serait plus que temps de faire justice à ce poncif, que le pôle économique a déjà critiqué sur le fond (cf. la *Note économique* n° 159, « Que faire de la dette Covid ? Perspectives revendicatives »).

Selon la théorie économique standard, il faut distinguer selon les « bonnes » dépenses – les dépenses d'investissement – et les « mauvaises » dépenses – les dépenses de fonctionnement.

En matière de protection sociale, cette distinction est totalement contestable et non opératoire.

Notre système de Sécurité sociale est, rappelons-le, fondé sur la solidarité nationale, à la fois « intragénérationnelle » et « intergénérationnelle ». Le rapport souligne d'ailleurs à juste titre que « ce qu'exprime le financement de la Sécurité sociale c'est une certaine vision de la solidarité générationnelle et intergénérationnelle dans notre société », et qu'il est essentiel ce renforcer « l'adhésion de la population au fonctionnement dans la durée de ce pot commun ».

Dans ce contexte, la Sécurité sociale, dont le fondement est la cotisation sociale, c'est à-dire la socialisation d'une partie du salaire au service de priorités collectives, n'est pas une dépense de fonctionnement mais est au contraire au service de la cohésion sociale dans une perspective de long terme. Cela est vrai dans l'ensemble de ses dimensions, la santé, les retraites qui sont l'expression concrète de

la solidarité intergénérationnelle, comme les prestations familiales qui sont par définition au service des générations futures. Elle n'est donc pas une dette mais bien un investissement au service de ces générations futures. Les générations actuelles ont bien une dette sur les générations futures, c'est la dette climatique résultant d'un mode de développement prédateur de la nature et

de la biodiversité, et qui se traduit, comme le montre le GIEC, par une hausse insoutenable à terme de la température moyenne. C'est d'ailleurs l'un des mérites du rapport que de pointer cette question. Mais ce n'est en rien le cas de la Sécurité sociale, qui est au contraire depuis sa création fondée sur la solidarité entre générations.

Pierre-Yves Chanu

Projet de loi de finance

Soutien public aux ménages et aux entreprises différencié selon le niveau de richesses

L'étude du Projet de loi de finances par l'Institut des politiques publiques montre qu'encore une fois, l'argent va à l'argent.

Pour la 4^e année consécutive, l'Institut des politiques publiques a analysé les mesures votées dans le Projet de loi de finances, notamment ses effets redistributifs du côté des ménages et le ciblage des mesures du côté des entreprises. Comme l'année dernière⁵, ces travaux viennent appuyer et objectiver ce que l'on dit depuis la présentation de ce Projet de loi de finances.

Ce budget étant le dernier du quinquennat Macron, c'était également l'occasion pour l'institut de faire le bilan de la politique fiscale du président, comme nous avons commencé à le faire cet été⁶. Ce qui ressort fortement de

cette étude est notamment la différence de traitement entre les aides destinées aux plus pauvres et celles aux plus riches. Une distinction est également observable du côté des aides aux entreprises.

Mesures temporaires pour les pauvres, pérennes pour les riches

Lorsque l'on tient compte des mesures temporaires et pérennes, uniquement celles votées pour 2022, ces mesures profitent davantage aux plus pauvres, en pourcentage du niveau de vie⁷. Parmi les mesures temporaires, on peut citer la revalorisation « exceptionnelle » du chèque énergie ainsi que la « prime infla-

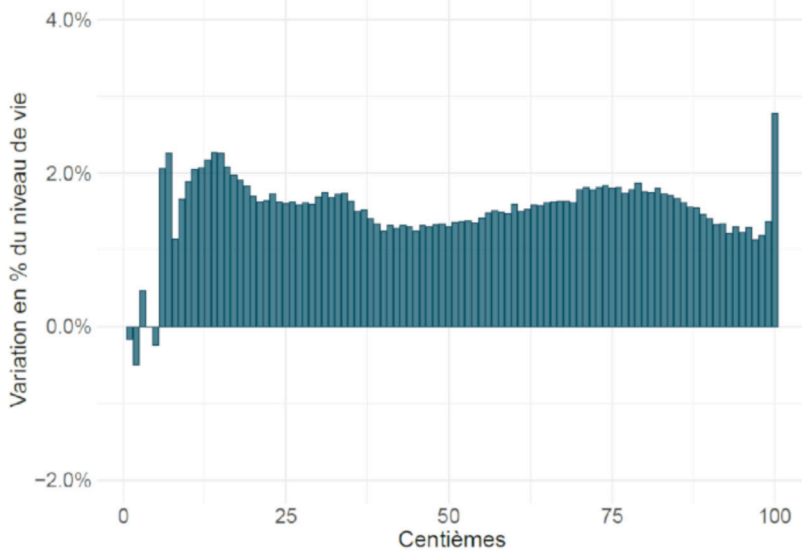
tion ». Pour les mesures pérennes, le budget 2022 comporte le dégrèvement de la taxe d'habitation de 30 à 65 % pour les 20 % des ménages les plus aisés, l'abattement sur les revenus du conjoint pour l'éligibilité à l'allocation adulte handicapé (AAH) ainsi que le contrat d'engagement.

Lorsque l'on s'intéresse désormais uniquement aux mesures pérennes de l'ensemble du quinquennat (voir graphique ci-après), on voit bien que le constat est tout autre. En effet, les détenteurs de capitaux financiers, c'est-à-dire principalement les plus riches, ont bénéficié de la transformation de l'ISF en IFI et du prélèvement forfaitaire unique. Pour ce qui est de la suppression de la taxe d'habitation, tous les ménages

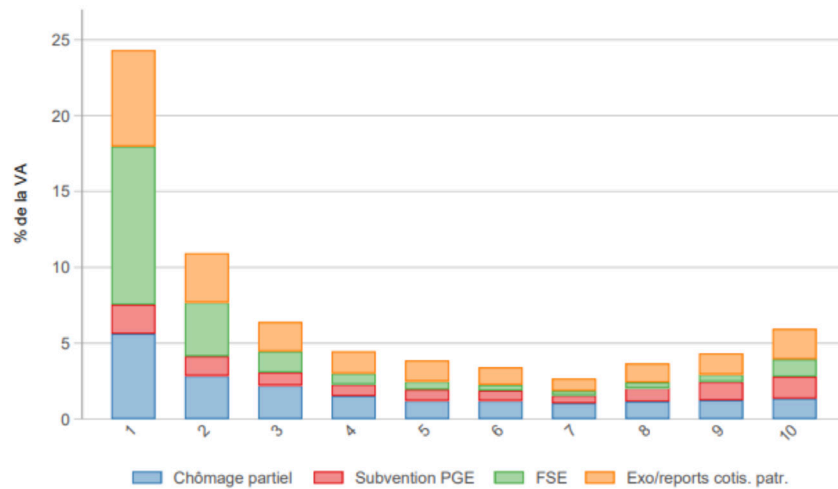
5. *Mémo éco* – « L'Institut des politiques publiques confirme nos craintes sur les mesures gouvernementales »

6. *Mémo éco* – « Bilan de la politique fiscale d'E. Macron ; le président des riches, sans appel »

7. Plus les gens sont pauvres, plus le moindre gain représente beaucoup pour eux en pourcentage du niveau de vie. Ainsi, donner 10 € par mois à un ménage dont le niveau de vie est à 500 € par mois, cela augmente son niveau de vie de 2 %. C'est autant que si on donnait 40 € à un ménage dont le niveau de vie est à 2000 € par mois ou encore 200 € à un ménage dont le niveau de vie est à 10000 € par mois.

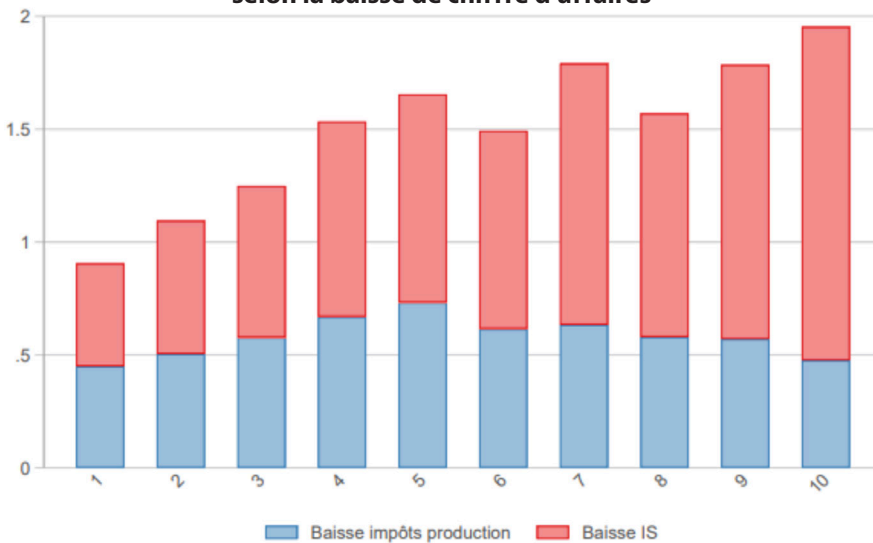


Lecture : Chaque centième représente 1% des individus, classés selon leur niveau de vie avant réformes. Les barres représentent pour les individus de chaque centième la variation moyenne de leur niveau de vie du fait des mesures socio-fiscales du quinquennat.



Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

Intensité d'aides publiques liées à la crise sanitaire selon la baisse de chiffre d'affaires



Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la valeur ajoutée.

sont concernés mais en moyenne les plus riches payaient davantage que les plus modestes – ils font donc une économie plus importante.

Les plus modestes ont été frappés par la baisse des APL, la sous-revalorisation des prestations sociales et des retraites ou encore la réforme de l'assurance chômage. Évidemment quelques mesures fiscales ont au contraire bénéficié principalement aux plus modestes, comme la revalorisation de la prime d'activité, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou encore de l'AAH, mais cela reste dérisoire.

Des aides d'urgences pour les entreprises plutôt bien ciblées

Ces graphiques (ci-contre) sont difficiles à interpréter très précisément. Toutefois, l'essentiel est de retenir qu'à gauche ce sont les entreprises qui ont le plus perdu en chiffre d'affaires lors de la crise sanitaire et à droite ceux qui ont le moins perdu, voire qui ont gagné en chiffres d'affaires pour les 3 déciles de droite.

Ce que l'on constate c'est que les aides d'urgences ont plutôt été bien ciblées – du moins pour les 7 premiers déciles. On voit en effet que les 30 % de la valeur ajoutée qui ont augmenté leur chiffre d'affaires durant la crise sanitaire, ont davantage bénéficié des aides que d'autres qui ont perdu du chiffre. Cela pose évidemment problème. On peut penser que ce sont des grandes entreprises qui ont tiré leur épingle du jeu, qui disposent des services juridiques importants et ont donc pu exploiter au maximum les dispositifs d'aides. Ils ont par exemple

peut-être utilisé les prêts garantis aux entreprises (PGE)⁸ pour investir s'ils étaient en croissance. Nous sommes ici confrontés à un double problème : l'impossibilité de savoir quelles entreprises ont touché quelle somme et ce qu'elles en ont fait – c'est pourtant un élément fondamental pour un contrôle par les salariés.

La crise, un prétexte pour des aides pérennes aux entreprises déjà bénéficiaires

Le gouvernement a profité du plan de relance pour céder à une vieille rengaine du patronat, la baisse des « impôts de production » pour 10 milliards d'euros par an. Cela représentait 20 % du « plan de relance » avec un seul impact sur l'économie : l'explosion du taux de marge des entreprises (les profits rapportés à la valeur ajoutée).

En pleine crise sanitaire, le gouvernement n'a pas non plus jugé

utile de revenir sur la baisse de l'impôt sur les sociétés (calculé sur les bénéficiaires des entreprises) qui par définition ne profite qu'aux entreprises faisant des bénéfices. Comme on le voit, ce sont les entreprises les moins impactées par la crise qui profitent de plus de ces aides pérennes.

L'analyse par taille d'entreprise montre que les aides pérennes profitent principalement aux grandes entreprises. En effet, les impôts de production qui ont été réduits ne sont dus qu'à un niveau de chiffre d'affaires (500 000 € HT avec un taux progressif selon le chiffre d'affaires).

Pour les entreprises comme pour les ménages, la même logique est appliquée. Pour les plus fragiles, des aides au caractère exceptionnel, tout juste quoi survivre à court terme. À l'inverse, ceux qui ont déjà le plus sont soutenus, et les cadeaux fiscaux qui leur sont consentis sont gravés dans le

marbre. Cela permet en plus de ne pas les rediscuter publiquement chaque année et de les inscrire comme des dus quand de l'autre côté chaque euro de « *prime exceptionnelle* » est débattu pour savoir si les « *plus pauvres vont utiliser correctement l'argent* ».

Cette différence de traitement est insupportable. Une augmentation des revenus réguliers (salaires, pensions, minima sociaux) des plus modestes doit être actée de suite pour que ces derniers ne soient plus obligés de quémander sans cesse aux dirigeants de quoi subvenir à leurs besoins vitaux. C'est également une nécessité économique puisque la prévisibilité des revenus est indispensable pour permettre aux ménages d'avoir confiance en l'avenir et ainsi éviter une épargne de précaution excessive.

Victorien Paté

8. Les PGE ne coûtent rien à l'État tant que l'entreprise n'est pas en défaut de paiement. En revanche, ces prêts bénéficient aux entreprises dans la mesure où ils lui permettent d'emprunter à un taux d'intérêt inférieur à ce qu'elle aurait pu prétendre sans la garantie de l'État.

Égalité femmes-hommes Nouvelle étude sur l'index égalité professionnelle : on vous l'avait dit !

Une récente étude de la Dares fait le point sur l'index égalité professionnelle, et confirme une bonne partie des critiques que nous avons émises à son encontre.

La Dares vient de publier une étude sur la mise en œuvre de l'index égalité professionnelle⁹. Il s'agit d'une analyse qualitative, fondée sur des enquêtes monographiques auprès de 39 entreprises de tailles et secteurs diversifiés, mais non représentatifs statistiquement.

Les principaux résultats de l'étude confirment la plupart des critiques que nous avons formulées précédemment¹⁰. Cet outil apparaît souvent « opaque », une « boîte noire », y compris pour les directions d'entreprise, qui ont eu du mal, surtout la première année, à opérer ces calculs d'indicateurs et estiment avoir eu « un coût d'entrée » pour fournir cet index. C'est aussi pour elles une nouvelle source de contraintes administratives dont elles auraient aimé se passer !

Un calcul pas si simple...

C'est surtout le premier indicateur qui mesure les écarts salariaux par catégories professionnelles (ou coefficients) et âge, pour lequel ces difficultés ont été plus nombreuses, du fait de la complexité des modes de calcul (effet de seuil, de pondération, barème...). Mais ces obstacles ont

parfois été contournées par certaines entreprises. Selon l'étude : « *Nous avons aussi alerté sur le risque que ces règles de calcul pourraient permettre de créer des modes opératoires, choisis délibérément et insidieusement pour masquer, passer sous silence, certaines inégalités internes à l'entreprise* » (p. 52). Ainsi certaines entreprises ont essayé plusieurs méthodes de calcul pour ne retenir que celle qui limitait au mieux les écarts relevés. Cela révèle une absence de contrôle sur les méthodes retenues par les entreprises, qui ont gardé la main, alors que l'objectif aurait pu être que l'administration publique se charge de ces calculs pour harmoniser et objectiver ces données.

Il en va de même pour les indicateurs 2 et 3 mesurant la part des femmes augmentées et promues. La définition même de l'augmentation et de la promotion a posé questions pour bon nombre d'entreprises (s'agit-il des augmentations individuelles, collectives, quelles primes intégrées, quels critères de promotions...). De même le fait que les montants de ces augmentations et promotions ne soient pas pris en compte est aussi critiqué dans cette étude.

Mais au total rappelons que la grande majorité des entreprises ont obtenu de très bonnes notes sur ces trois premiers indicateurs ! En revanche – et c'est peut-être le point le plus intéressant de l'index – l'indicateur 4 sur la part des femmes augmentées de retour de congés maternité a posé beaucoup plus de difficultés aux entreprises, notamment la première année : elles ont en effet constaté que la plupart d'entre elles n'appliquait pas la loi (de 2006) et ne neutralisait pas l'effet des congés maternité sur les salaires des femmes. Cette question a été même jugée « illégitime » par certaines entreprises qui souhaitent attribuer des augmentations seulement en fonction du mérite, de la performance et qui voient dans cette mesure « *une prime à la maternité* » ! Mais la peur de la sanction a permis que la plupart d'entre elles fassent un effort dans ce domaine pour obtenir « *une bonne note* » : elles étaient un tiers en 2019 à ne pas respecter cet indicateur, elles ne sont plus que 13 % (3 000 entreprises tout de même) en 2021. Rappelons cependant qu'ici encore le montant de ces augmentations de retour de maternité n'est pas pris en compte. Et surtout, comme le rappelle l'étude : « *Un risque est que les actions des entreprises se*

9. Farvaque Nicolas, Pernod-Lemattre Martine (coord.), « Étude de terrain qualitative sur la mise en œuvre de l'index égalité professionnelle femmes-hommes », *Rapport d'études Dares*, n°22, novembre 2021.

10. Voir le *mémo du Pôle Eco* n° 20, « Où sont passés les inégalités salariales ? », ainsi que Silvera Rachel, « L'index de l'égalité salariale : premiers résultats : de qui se moque-t-on ? », *Lettre éco* n° 30, juin 2019 et sur le site <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2021/09/UE-Critiques-index-egalite-pofessionnelle.pdf>

réduisent à une mise en conformité avec la loi, en matière d'augmentation salariale au retour de congé maternité, sans réflexion plus profonde sur les pénalités multiples que la maternité fait peser sur les carrières des femmes » (p. 61). En effet, il est essentiel de resituer l'enjeu de la loi de 2006 comme l'un des moyens de limiter l'effet des maternités sur les carrières de femmes et de ne pas considérer que cet indicateur serait une prime à la maternité!

Quant au dernier indicateur sur la part des femmes dans les 10 plus hautes rémunérations, il fait également l'objet de mauvaises notes: seul un quart des entreprises ont eu les 10 points en 2021 (un tiers ont eu 0). À la différence des autres indicateurs, ce sont les grandes entreprises qui ont eu les moins bonnes notes sur cet indicateur¹¹. Il est très critiqué, car ces grandes entreprises estiment n'avoir pas de marge de manœuvre dessus, un certain « fatalisme » est noté, comme l'exprime une entreprise du numérique: « *On aura toujours 0 sur cet indicateur compte tenu de la spécificité de notre métier. Nos compétences clés sont détenues par des hommes.* » D'autres grandes entreprises relèvent que le recrutement des dirigeants n'est pas de leur compétence puisqu'elles appartiennent à des multinationales. Selon l'étude, bon nombre d'entreprises font donc l'impasse sur ce dernier indicateur et ne tenteront pas d'améliorer leurs résultats!

Un usage de l'index différencié selon les entreprises

L'étude propose un classement des entreprises en fonction de leur réaction face à l'index:

- celles qui avaient auparavant déjà des outils pour quantifier l'égalité (notamment le RSC) et des accords égalité sont pour la plupart des grandes entreprises (avec souvent des enveloppes de rattrapage salariale). Parmi elles, l'index va permettre de corriger certaines inégalités constatées (notamment sur l'effet des congés maternité). Il arrive que l'index soit alors intégré aux autres outils RH et soit « réinternalisé » dans une politique égalité déjà quantifiée. L'intérêt sera alors d'utiliser l'index à des fins managériales, en communiquant sur les bons résultats pour améliorer leur image de marque. Pour d'autres en revanche, l'index n'est qu'une contrainte supplémentaire, moins performant que les outils existants;
- pour les entreprises qui n'avaient pas investi l'égalité professionnelle auparavant, notamment les petites et moyennes entreprises, l'étude observe que l'index a pu parfois être utile et devenir un outil de gestion: citons l'exemple d'une entreprise dans l'immobilier dont le mauvais index a révélé d'importantes inégalités salariales (11/40 au premier indicateur).

L'index est alors « *un révélateur de ces inégalités* », souvent anciennes, et la volonté d'améliorer l'index s'est traduite par une politique de rattrapage des salaires. Pour d'autres, en revanche, l'étude note un effet principalement gestionnaire de l'index et un seul souci de conformité. La crainte de la sanction ou d'une mauvaise image de marque conduisent à un suivi des indicateurs mais de façon gestionnaire. Certaines entreprises utilisent l'index comme le seul outil de gestion des inégalités et veillent en permanence à « avoir les points » pour obtenir une bonne note, et que ce score soit comparé à d'autres entreprises. Enfin, d'autres plus petites sont totalement indifférentes à l'index.

Quid du dialogue social?

Selon l'étude, il est relativement absent que ce soit sur l'index ou même sur l'égalité professionnelle en général... En cause, le manque de moyens des représentants syndicaux, l'égalité professionnelle étant noyée dans toutes les données de la base de données économiques et sociales, mais aussi une grande difficulté à comprendre le système de calcul de l'index. Mais c'est peut-être sur ce volet que des critiques de l'étude peuvent être formulées: d'entrée de jeu, les chercheur·es ont indiqué que les organisations syndicales ont été peu mobilisées pour leur étude. Une seule responsable

11. Selon une autre enquête de la Dares, les grandes entreprises (plus de 1000 salarié·es) ont eu 3,8/10 à cet indicateur; les 50-250 salarié·es ont obtenu 5,6/10 en 2020. Briard et alii, « Index de l'égalité professionnelle: quel bilan depuis son entrée en vigueur », *Dares Analyse*, n° 68, novembre 2021.

« femmes » d'une organisation syndicale a été rencontrée (pas de la CGT), alors que des réflexions et des analyses ont été portées par les organisations syndicales dans l'élaboration même de l'index, à l'initiative notamment de la CGT¹². Dans certaines entreprises, il n'a pas été possible de rencontrer les représentants du personnel ou les délégué·es syndicaux·les.

Cette limite est pour nous essentielle : même si l'étude cite des critiques formulées par les syndicats (par exemple dans le cadre du CSEP), il nous semble que l'avis de toutes les organisations syndicales auraient permis d'approfondir cette approche. D'autant qu'un cas d'entreprise montre que le CSE peut jouer un rôle important : dans une grande banque, le CSE va s'opposer à l'usage de l'index dans la politique de l'entreprise car il diffère fortement des analyses menées sur les écarts salariaux. L'index est contesté, il apparaît « vicié et orienté à la base » d'après un avis intersyndical du CSE : alors que l'écart global est de 26 %, l'indicateur 1 de l'index ne serait que de 2,5 % avec une note de 37/40. « L'index est ici un enjeu de pouvoir entre direction et syndicats. » Est-ce un cas isolé ? L'étude ne le dit pas... mais laisse plutôt entendre une indifférence ou une ignorance générale des syndicats sur l'index.

Au total, l'index a peu d'effet réel dans les entreprises. Il conforte des entreprises qui estiment faire déjà beaucoup pour l'égalité et il laisse indifférent bon nombre de celles pour qui ce n'est pas un

sujet. Le seul domaine où l'index a peut-être joué un rôle c'est sur la question des rémunérations des femmes de retour de congé maternité où la grande majorité des entreprises (y compris les grandes) ont découvert la loi de 2006 à l'occasion de l'index !

Enfin, on ne peut que souscrire à la conclusion de cette étude qui formule des critiques à l'égard de l'index. Notons par exemple un risque que nous avons déjà évoqué : lorsque les résultats sont excellents, et même en progrès, que reste-t-il à négocier ? Et surtout, l'index masque certaines inégalités non traitées et se focalisent sur la part inexplicée des écarts salariaux, sans intervenir sur le temps partiel, la non-mixité des métiers, auxquels s'ajoutent la dévalorisation de nombreux métiers féminisés, les déroulements de carrière, l'articulation des temps... et sans permettre de travailler sur le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale et sur les classifications : « *Ouvrir le construit social des classifications professionnelles est un chantier pour les entreprises et les branches.* » On ne peut que souscrire à ces critiques que nous avons déjà formulées !

Les revendications de la CGT¹³

L'index égalité salariale doit être corrigé pour permettre de supprimer effectivement les écarts de rémunération. Le « seuil de pertinence », le barème et la pondération masquent une partie des écarts. Les obligations de transparence et les moyens du CSE en

matière d'information et de dialogue social sont à renforcer et les employeurs doivent débloquer les enveloppes de rattrapage salarial nécessaires. De plus, l'obligation de résultat en matière d'égalité salariale doit être étendue à la fonction publique par des mesures contraignantes.

Par ailleurs, la CGT exige d'aller plus loin pour en finir véritablement avec les écarts salariaux et de carrière :

- utiliser les outils CGT (nuage de point, méthode Clerc) ;
- lutter contre le temps partiel court et imposé ;
- revaloriser tous les emplois à prédominance féminine du public comme du privé (infirmières, assistantes, aides-soignantes, enseignantes...), car la majorité de ces emplois sont sous-évalués, leur diplôme bradé, leur technicité et leurs responsabilités non reconnues, la pénibilité invisibilisée ;
- reconnaître toute la carrière des femmes, quitte à engager des actions de groupe, comme la CGT contre la Caisse d'épargne Île-de-France qui dénonce justement un bon index (94/100), alors que l'écart salarial est de 18 %, et même de 34 % pour les catégories supérieures et que les promotions vont majoritairement aux hommes ;
- enfin, en finir avec les systèmes opaques d'individualisation des rémunérations et d'attribution des primes, qui renforcent les inégalités salariales.

Rachel Silvera

12. Le site egalite-professionnelle.cgt.fr ne semble même pas avoir été consulté pour l'étude.

13. Voir <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2021/09/UE-Critiques-index-egalite-pofessionnelle.pdf>

Inégalités

Les femmes sont aussi moins payées dans la fonction publique

Le salaire net des femmes est inférieur en moyenne de 12,3 % à celui des hommes en 2018 selon le rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique¹⁴. Et c'est une estimation basse de l'écart.

L'écart est moindre que dans le privé mais on est loin de l'égalité : d'une part l'écart est plus important entre les hommes et les femmes aux niveaux de salaires les plus élevés (c'est le « plafond de verre »¹⁵ et la conséquence de carrières hachées), et d'autre part les femmes sont plus nombreuses parmi les petits salaires (c'est le « plancher collant », reconnais-

sance très insuffisante des qualifications et de l'utilité sociale des métiers du soin et du lien).

La part très importante des primes et « indemnités » dans les rémunérations (26 % avec sans aucun doute de fortes inégalités) accentue très probablement les écarts déterminés par les traitements de base. Si on raisonnait sur le « revenu salarial » (ensemble des

rémunérations salariales perçues une année donnée) plutôt que sur des « équivalent temps plein », on tiendrait mieux compte du temps partiel, souvent subi ou choisi sous contraintes, et des interruptions de carrière qui affectent surtout les femmes.

L'écart serait sans aucun doute plus important. Et plus encore si on raisonnait sur l'ensemble des revenus salariaux perçus au cours d'une carrière complète (ou plutôt : incomplète!)

Alain Gély

Indépendants

Travailleurs indépendants, un statut précaire en expansion

Une récente étude de l'Insee fait le point sur les indépendants, statut fourre-tout regroupant des réalités très diverses.

Le nombre d'indépendants ne cesse d'augmenter depuis le début du millénaire et particulièrement depuis 2009 avec la création du statut de micro-entrepreneur. Ainsi, entre 2009 et 2019, le nombre de travailleurs indépendants est passé de 2,6 à 3,6 millions, soit près de 40 % d'aug-

mentation. Parmi ces 3,6 millions, 1,7 million sont des micro-entrepreneurs.

Derrière ce mythe de « l'indépendance » se cache une réalité, notamment matérielle, bien moins réjouissante pour certains. C'est cette réalité que met en avant une étude de l'Insee parue en janvier.

Un revenu horaire extrêmement bas

Le temps de travail des indépendants échappe à toute réglementation. Certains sont donc obligés d'avoir un temps de travail très important pour tenter de subvenir à leurs besoins. Lorsque l'on rapporte la rémunération des indépendants à leur temps de travail, on s'aperçoit que plus d'un quart (27,1 %) « gagnent très peu »¹⁶, c'est-

14. <https://www.idcite.com/RH-Doc-Le-salaire-net-des-femmes-est-inferieur-en-moyenne-de-123-a-celui-des-hommes-en-2018-selon-le-rapport-sur-l-a59007.html>

15. Voir l'article de Rachel Silvera dans la *Lettre éco* de juillet-août 2021, « Égalité professionnelle: Les métaphores des inégalités de genre ».

16. Il s'agit de la classification faite par l'Insee

à-dire moins que la moitié du Smic net horaire soit moins de 4 € nets en 2018-2019, période étudiée par l'Insee.

Parmi ces travailleurs sous-payés, on retrouve notamment les professions de l'information, des arts et du spectacle (50,8 % dans ce cas), les agriculteurs (38,3 %) ou encore les commerçants et assimilés (35,8 %).

Les travailleurs indépendants, un ensemble très hétérogène

Le statut d'indépendant regroupe des situations très diverses. Pour près d'un quart d'entre eux, il s'agit de micro-entrepreneurs, c'est-à-dire que leur entreprise n'a aucun salarié et ne dépasse pas certains plafonds de chiffres d'affaires, assez bas.

Parmi les professions les plus représentées chez les indépendants, on retrouve d'une part l'agriculture, qui en son sein mélange à la fois une très grande précarité et d'autres exploitations bien plus rentables. Il y a également les commerçants et les artisans, où là aussi les situa-

tions sont très diverses. On retrouve enfin les professions libérales dont certaines sont connues pour leurs rémunérations confortables (huissiers, notaires, pharmaciens, médecins, experts-comptables...). Il est évident que la situation de ces professions est difficilement comparable avec celle des livreurs à vélo. On retrouve cette hétérogénéité dans le niveau de vie des « indépendants ». En effet, ils sont surreprésentés des deux côtés de l'échelle des niveaux de vie. Ainsi, 13,3 % des indépendants se retrouvent dans les 10 % des ménages les plus modestes en termes de niveau de vie, tandis que c'est le cas de seulement 4,5 % des salariés. À l'inverse, 24,6 % des indépendants appartiennent à un ménage parmi les 10 % les plus aisés, contre seulement 11,5% des salariés dans ce cas.

On voit donc que le statut d'indépendant regroupe des réalités très distinctes à la fois en termes de travail (on mélange des micro-entrepreneurs et des patrons de

centaines de salariés), de secteur et de niveau de revenu. Enfin, le terme d'indépendant est mal choisi pour les travailleurs soumis aux plateformes. Or ce sont notamment ces travailleurs, sous le statut de micro-entrepreneurs, qui grossissent les rangs des indépendants ces dernières années. Le gouvernement présente ce statut comme une solution toute trouvée aux millions de jeunes frappés par le chômage avec la logique du « *c'est mieux que rien* ». En réalité, le gouvernement se défait de ses responsabilités et veut faire porter la responsabilité du chômage sur les chômeurs eux-mêmes. Or il y a fort à parier que la précarité décrite plus haut concerne particulièrement les micro-entrepreneurs. Du fait de la spécificité de ce statut, une étude centrée sur les micro-entrepreneurs serait la bienvenue pour mieux appréhender leur situation propre.

Victorien Paté

Retour sur une séquence historique Victoire contre l'inflation ? Peut-être, mais...

L'Express a réédité un article de L'expansion de 1992, « L'inflation vaincue, récit d'une cure »¹⁷. Il prétend faire l'historique de la « victoire contre l'inflation » au cours des années quatre-vingt. En fait, il s'est agi surtout d'une défaite des salaires et, dans la foulée, de l'emploi.

Le blocage des prix et des salaires de juin 1982 a, dès l'origine, été surtout un blocage des salaires

suivi d'une fin de l'indexation des salaires sur les prix (ce qu'on a appelé l'échelle mobile). Certes,

l'inflation a diminué. Mais les salaires se sont contractés plus vite encore. Et, quelques années après, les prix étaient officiellement libérés. Mais pas les salaires. Ceci explique que la part des profits dans la valeur ajoutée ait gagné près de 10 points (et la masse salariale perdue autant) en quelques années.

17. https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-inflation-vaincue-recit-d-une-cure_1428933.html

Avec le recul, il est donc clair que ce choix de la désinflation constitue un « choix de classe », une victoire historique du capital sur le travail. Cette victoire a été consacrée en mars 1983.

L'article oublie toutefois de rappeler que cette séquence a aussi vu le gouvernement de l'époque délaisser puis abandonner la lutte contre le chômage, les inégalités et la désindustrialisation.

Tirer les bons enseignements de cette séquence historique

On ne réécrira pas cette histoire au présent, telle quelle. Mais au moins faut-il ne pas la déformer :

- cet article reprend l'antienne selon laquelle il était forcément irresponsable de mener une politique économique et sociale favorable au monde du travail. Il aurait alors été nécessaire de l'abandonner en juin 1982 puis en mars 1983 en

raison de « *la contrainte extérieure* » (lire : la pression des marchés financiers). Il attribue au gouvernement de l'époque la montée de l'inflation à 14 %, alors qu'il s'agit là d'un legs empoisonné des gouvernements précédents. Dans ce contexte qu'il est utile de rappeler, l'augmentation du Smic et les mesures sociales apparaissent plus comme un rattrapage que comme une relance très vigoureuse ;

- il est vrai que le contexte international était très défavorable avec la montée du dollar et la généralisation des politiques anti-sociales. La conjoncture française était en décalage avec son environnement, ce qui a contribué au déficit extérieur.

L'hypothèse de dévaluation a été écartée au printemps 1981 pour des raisons d'image. Mais

aussi pour ne pas affronter les puissances financières en place. Résultat : des taux d'intérêt très élevés pour maintenir une parité du franc qui n'était pas tenable. Et quand même trois dévaluations en 18 mois, présentées comme des échecs du gouvernement et ravageuses politiquement. Ceci au nom de la lutte contre l'inflation, qui dissimulait en réalité l'abandon d'un projet économique et social. La principale leçon qu'on peut tirer de cet échec historique, dont on paie encore aujourd'hui les conséquences avec la désindustrialisation, les inégalités et le chômage, c'est qu'on ne peut en même temps affirmer une priorité pour le monde du travail et se soumettre « corps et biens » à la logique du capital financier. C'est certainement vrai aussi pour la lutte contre le changement climatique ou pour la biodiversité.

Alain Gely

Fraude et évasion fiscale Une histoire sans fin !

La fraude, l'évasion fiscale sont des histoires sans fin, tant que les gouvernements ne s'emparent pas sérieusement de la question.

Après les Panama Papers, les Pandora Papers, voici qu'arrive l'« ISF-Gate »¹⁸. Le 13 décembre, *Libération* révélait « *les dessous d'un mécanisme d'évasion fiscale qui, depuis plus d'une décennie, permettrait à des grandes fortunes de mettre à l'abri leur patrimoine au*

Québec pour éviter l'ISF. Et ce, grâce aux trusts, des structures particulièrement opaques ».

Si la révélation de ces pratiques est récente, le phénomène est ancien, et a permis à certains d'échapper à l'impôt depuis des décennies. En effet il faut remonter à la mise en

place de l'impôt sur les grandes fortunes, ancêtre de l'ISF, suite à l'élection de François Mitterrand.

Les montages financiers pour échapper au fisc

Pour éviter de payer cet impôt, des détenteurs de grandes richesses ont décidé d'élaborer un mécanisme pour diminuer leur patrimoine, en envoyant une partie de leur richesse dans des paradis fiscaux. Pour cela

18. <https://www.liberation.fr/dossier/isfgate-revelations-sur-un-systeme-de-fraude-fiscale/>

des avocats fiscalistes ont créé des « trusts ». Il ne faut pas prendre ce mot dans son acception commune, c'est à dire un groupement d'entreprises contrôlées par une société mère, ou une entreprise très puissante exerçant son influence sur tout un secteur de l'économie. Dans ce cadre un *trust* est un montage juridique qui met en scène trois parties : le premier acteur, appelé « *settlor* », est un particulier ou une entreprise qui transfère de manière définitive ou temporaire, une partie de son patrimoine. Le second, le « *trustee* », récupère cette propriété et la gère en fonction des directives données par le *settlor* pour le compte d'un troisième. Ces *trustees* sont souvent des banques ou des sociétés spécialisées dans la gestion de ce genre de biens. Cette pratique est souvent utilisée dans la cadre des successions pour éviter de payer les frais. L'astuce est que le bénéficiaire, le troisième, peut être aussi le *settlor*. À l'époque, en droit français, le *trust* n'existe pas et n'est donc pas taxé. *Libération* résume la situation en écrivant : « Avant 2011, c'était la fête pour tous les privilégiés utilisant un *trust* : les biens, le capital donc, n'étaient impossibles à aucun titre, et surtout pas au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Ni pour le constituant ni pour les bénéficiaires. » Pour vivre heureux vivons cachés. Ce système fonctionnait parfaitement.

La crise de 2008 comme révélateur

À la survenue de la crise financière de 2008, la question des paradis fiscaux s'est posée. Ces *trusts* étaient immatriculés aux Bermudes. En 2009, l'archipel a conclu un accord

pour l'échange des données avec la France, posant ainsi des problèmes aux détenteurs de ces *trusts*. Au lieu de régulariser les situations, les personnes concernées ont cherché une alternative qu'ils ont trouvée au Canada par l'intermédiaire de la société Blue Bridge. Il faut dire que cette société est tristement connue car elle a défrayé la chronique lors des « Panama Papers ». D'après le quotidien *Le Journal de Montréal*, « Le président de la firme, Alain E. Roch, et un de ses associés apparaissent parmi les principaux intermédiaires canadiens avec la firme d'avocats controversée Mossack Fonseca ». Pourquoi des *trusts* canadiens ? Ils permettent d'éviter d'avoir à payer un impôt sur la fortune (ISF) qui n'existe pas au Canada. *Libération* indique également qu'il est aussi possible d'effectuer des distributions en capital en France sans impôt. *Libération* explique également que grâce à ce mécanisme, Blue Bridge a pu gérer plus de 400 patrimoines, pour un montant de plusieurs milliards d'euros. Parmi les bénéficiaires de ces *trusts*, des noms comme la famille Schlumberger, les frères Seydoux, riches industriels du cinéma, l'un des héritiers de l'empire Hermès, les fondateurs de Promodès, sont cités.

Démêlés avec la justice

En juillet 2011, la loi impose à tous les résidents français de déclarer leurs *trusts*. Une enquête est diligentée pour vérifier la légalité de ces pratiques. En 2019, le Parquet national financier a ouvert une information judiciaire des chefs de fraude fiscale aggravée, de blanchiment aggravé de fraude fiscale aggravée et d'association de malfaiteurs. Il

se heurte à de grandes difficultés. Blue Bridge utilise tous les moyens à sa disposition pour ne délivrer aucune information. En octobre 2020, la Cour fédérale a donné raison au gouvernement français. Elle a sommé Blue Bridge de coopérer avec les autorités françaises et de fournir une liste de bénéficiaires de 14 *trusts* identifiés. Blue Bridge a immédiatement fait appel de cette décision. Elle vient cependant, en cette fin d'année 2021, d'essayer un nouveau revers devant la Cour suprême du Canada qui a refusé de faire droit à son appel.

Ces pratiques ne peuvent que choquer alors que le taux de pauvreté reste à des niveaux extrêmement élevés en France. Elles disent la triste réalité du conflit de classe, entre ceux qui ont tout et qui font tout pour ne rien rendre à la collectivité et demandent même d'être toujours plus servis en argent public.

C'est une histoire sans fin. Chaque semaine de nouvelles révélations interviennent sans que ça ne trouble nos dirigeants qui continuent à nous expliquer, contre toute réalité, que plus les riches seront riches moins les pauvres seront pauvres. Après « l'ISF Gate », quel sera le prochain scandale révélé et quel sera son ampleur ? On voit bien que ces pratiques font système et sont le symptôme d'un capitalisme qui se radicalise.

Alors oui, il est grand temps que cette histoire sans fin s'arrête et qu'ensemble nous nous mobilisions pour mettre fin à l'impunité fiscale dans un premier temps, et pour en finir avec le régime économique qui permet ces errements ensuite.

Jean-François Soury

Logement

Le sans-abrisme, fatalité ou manque de volonté politique ?

Oui, il est possible d'aider les sans-abris et non, ce n'est ni de l'assistanat, ni excessivement coûteux.

À chaque campagne électorale présidentielle, fleurit la promesse de mettre fin au sans-abrisme. Par exemple Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron se sont engagés en leur temps à atteindre l'objectif de « zéro SDF » dans notre pays. La réalité est beaucoup moins glorieuse. Non seulement le nombre de SDF n'a pas diminué, mais il est en nette augmentation. La Fondation Abbé Pierre estime à 300 000 le nombre de personnes n'ayant pas de logement, soit deux fois plus qu'en 2012, et trois fois plus qu'en 2001. 146 bébés sont nés dans la rue en 2019 et 526 personnes y sont mortes en 2020 dans la plus parfaite indifférence.

Éradiquer le phénomène est-il utopique ? Le cas finlandais

Si l'on regarde ce qui se passe en Finlande, il suffit d'avoir une volonté politique, et se donner les moyens pour atteindre le résultat. Dans ce pays, contrairement à la France, le nombre de SDF diminue de façon très importante et, bien qu'encore significatif, le nombre de personnes sans abri représente, proportionnellement à la population, la moitié de ce qu'il est en France. De 18 000 sans-abris en 1987 le chiffre est tombé à 7 000 en 2016.

Il est intéressant de regarder de plus près ce qui a amené ce pays à voir son nombre de SDF fortement diminuer alors qu'il aug-

mente dans beaucoup d'autre pays, comme en France. La députée-maire d'Helsinki explique le démarche : « *Pendant très longtemps, nous traitions ce problème de manière traditionnelle, puis nous avons réalisé que ces personnes n'arrivaient pas à sortir de leur situation.* » De ce fait la Finlande a choisi de mettre en place un système appelé « Un logement d'abord ». Celui-ci est parti de la consultation des sans-abri à qui on a demandé ce qu'ils souhaitaient, et en premier lieu, et ils ont répondu : un logement (ce qui ne surprendra guère).

Trop souvent, les sans-abri reçoivent un logement après avoir résolu les problèmes qui ont causé leur mise à la rue, qu'il soient financiers, sanitaires ou liés aux addictions, alors qu'en Finlande l'idée est de commencer par le logement, pour préserver la dignité. Cela permet d'avoir des contacts permanents avec ces personnes. Cela permet également un suivi par des travailleurs sociaux.

Assistanat et coût prohibitif ?

Les tenants du libéralisme vont crier à l'utopie, à l'assistanat malsain, à un encouragement à la faïnéantise, au coût prohibitif d'une telle politique compte tenu de l'état des finances publiques, si elle était étendue en France.

Il faut écouter les promoteurs du projet qui répondent par avance

à ces arguments. Quatre sans-abri sur cinq gardent longtemps leur appartement avec « Logement d'abord » et mènent une vie plus stable donc se réinsèrent socialement, il n'y a donc pas d'assistanat et de « prime au non-travail ». Sur le plan financier, ce sont 270 millions d'euros qui ont été investis en dix ans pour la construction, l'achat et la rénovation de logements. Juha Kaakinen, directeur général de la Fondation Y, indique que « *c'est bien moins que le coût de garder les sans-abri dans la rue. Car lorsque les gens se retrouvent dans des situations d'urgence, les urgences sont plus fréquentes : agressions, blessures, maladies. La police, les soins de santé et les systèmes judiciaires sont plus souvent appelés à intervenir, ce qui coûte également de l'argent. Certains résultats montrent que lorsqu'un sans-abri obtient un logement social convenable, les économies pour la société sont de 15 000 € par personne et par an* ». Il conclut : « *L'État dépense un peu moins qu'avant mais a des gens vivants, heureux et intégrés. Quiconque fait un peu de recherche sait que cela peut être fait. Ce n'est pas un problème d'argent car cela permet d'économiser de l'argent pour la société. Ce n'est pas trop cher.* »

Sans doute l'exemple finlandais n'est pas transposable en l'état en France, mais il montre que la résolution de cette question passe avant tout par une volonté politique résolue plus que par des questions financières. On oublie

sans doute trop souvent que le logement est un droit dont l'État est garant depuis 2007.

L'enjeu crucial du logement

Certes la Fondation Abbé Pierre chiffre à 300 000 le nombre de sans-abri et 4 millions de personnes mal logées. Cela nécessite donc un effort financier pour financer le logement social, mais pas seulement. Alors que la question du logement est de plus en plus prégnante, plus de 3 millions de logements sont vacants soit 8 % de l'ensemble du parc résidentiel. S'il n'est pas question de tous les réquisitionner, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de la situation du logement, car sans doute un certain nombre de ces logements pourraient être mis à disposition des personnes sans logement. En effet une idée reçue voudrait que

la location de logement serait une activité annexe de ménages voulant arrondir leur fin de mois. Une récente étude de l'Insee¹⁹ vient de battre en brèche cette idée reçue. De cette étude il ressort qu'« un quart des ménages vivant en France sont propriétaires de plusieurs logements. Ces ménages multipropriétaires détiennent les deux tiers du parc de logements des particuliers ». L'étude ajoute que « 58 % des multipropriétaires sont aisés ou plutôt aisés, contre 34 % de l'ensemble des ménages » et précise que 41 % des ménages multipropriétaires appartiennent au 20 % les plus aisés. L'étude indique également que « la propriété des logements en location est très concentrée : les ménages propriétaires d'au moins 5 logements représentent 3,5 % des ménages, mais détiennent 50 % des logements en location possédés par des particuliers. Ces ménages pos-

sèdent à eux seuls 37 % des logements situés dans le centre des grandes villes, contre 24 % sur l'ensemble du territoire ». En conclusion, 50 % des logements locatifs possédés par des particuliers sont détenus par 3,5% des ménages. Sans doute peuvent-ils participer à un effort pour loger les plus démunis. Mettre fin à la concentration des richesses est le corollaire à une politique ambitieuse de lutte contre le sans-abrisme. Cela est d'autant plus faisable que l'exemple finlandais nous montre que loin d'être un coût, la lutte contre le sans-abrisme dépend d'une volonté politique. Il faut parfois cesser de chercher à réinventer la roue en matière de lutte contre la pauvreté et le mal-logement ; les personnes ont besoin d'argent, et de logement. Et il est possible de leur fournir.

Jean-François Soury

Administrateurs salariés Des bénéficiaires de l'actionnariat salarié

Une récente étude parue dans la dernière livraison d'*Économie et statistique*, une publication de l'Insee, s'intéresse à l'impact de la participation des salariés au capital et aux instances de gouvernance d'entreprises françaises, d'une part, sur leur performance (financière), et de l'autre, sur leur politique de rémunération actionnariale – versement de dividendes

ou rachat d'actions²⁰. Elle considère un échantillon de 85 sociétés cotées au SBF 120. Plus large que le CAC, cet indice boursier regroupe les 120 capitalisations les plus importantes de la Bourse de Paris. Les estimations économiques réalisées portent une période de quinze années consécutives (2000-2014). Elles mettent en évidence « toutes choses étant

égales par ailleurs, un effet positif et significatif de l'actionnariat salarié » sur la rentabilité des entreprises, et ce « quel que soit l'indicateur (ROA, ROE, ROI) retenu ». De même, il apparaît que « la présence de salariés au capital [...] a un effet négatif et significatif sur la propension des entreprises » à rémunérer leurs actionnaires, réalité pour le moins « paradoxale » à bien y réfléchir²¹.

19. Insee, « France, portrait social », Édition 2021, paru le 25 novembre 2021.

20. Cf. Cécile Cézanne, Xavier Hollandts (2021), « La participation des salariés à la gouvernance d'entreprise : quel impact sur la performance et la politique de distribution des liquidités dans le SBF 120 (2000-2014) ? », *Économie et statistique*, n° 528-529, décembre.

21. Si les sociétés détenues en partie par leurs salariés sont plus « performantes », elles sont aussi moins généreuses envers leurs actionnaires...

L'existence d'administrateurs salariés contribue elle-aussi à limiter significativement le montant des dividendes versés, mais pas les

rachats d'actions. En revanche, elle ne semble pas influencer sur la performance, ce qui nous apparaît peu surprenant.

Comme l'indiquent les auteurs, ces « résultats rejoignent ceux de la littérature »...

Fabrice Pruvost

Statistique publique

La chaire « Mesures de l'économie » : un étrange partenariat

Un communiqué de presse a annoncé la création par l'Insee, QuantCube, Paris School of Economics (PSE), Candriam et la Société générale d'une chaire de recherche « Mesures de l'économie, nowcasting – au-delà du PIB »²². Cet attelage baroque semble problématique.

Selon ses promoteurs, « L'axe "nowcasting" vise à maintenir nos instruments de diagnostic conjoncturel à la pointe des réflexions méthodologiques [...]. Le second axe a pour ambition de poursuivre les réflexions [...], tant sur les méthodes propres de la comptabilité nationale ("autour du PIB") que sur ses pistes d'enrichissement dans une vision plus large du progrès social ("au-delà du PIB") ». Passons sur le reste du verbiage. Il s'agit là d'un attelage baroque et problématique.

Cela apparaît tout d'abord comme un salmigondis :

- de préoccupations « ultra-court-termistes » sous le vocable de nowcasting (en français: prévision du présent ou prévision immédiate);
- et d'un travail de fond (autour et au-delà du produit intérieur brut).

Sur le fond, on aimerait notamment savoir en quoi les don-

nées conjoncturelles massives aideraient à mieux comprendre l'écologique et le social. Ou quel pourrait être leur apport au nécessaire débat sur le PIB. Le risque est bien plutôt de se focaliser sur un brouillard de données à court terme pour répondre à des préoccupations politiques et financières de très court terme. Et de perdre, plus encore, le souci du long terme et de l'approfondissement.

Qui trop embrasse mal étreint. En l'occurrence on risque fort d'embrasser dans le flou, voire dans le noir, et on ne sait pas trop qui ou quoi! La « vision plus large du progrès social » et du développement durable qui est invoquée à l'appui de ce projet semble ainsi purement rhétorique.

Pour la problématique « Au-delà (ou autour) du PIB » – il faudrait aussi regarder à l'intérieur du PIB – cela suppose de définir des finalités de la mesure de

la richesse. Ce sont des choix démocratiques et sociaux, par essence objets de débats publics. Beaucoup a déjà été dit et écrit sur ce sujet. Il conviendrait de s'y référer au lieu de prétendre tout réinventer en petit cénacle à coups de « big data ».

C'est ensuite un étrange « partenariat » entre, d'une part, l'Insee et PSE et, d'autre part, diverses entités :

- un des « partenaires » intrigue particulièrement²³. Commentaires et analyses de marchés: obligations, actions, produits alternatifs, investissement socialement responsables et allocations d'actifs. C'est une société « New-York Life » – son apport au projet n'est pas clair;
- quant à la *start-up* QuantCube, on espère se tromper mais son propos est à la fois flou, hétéroclite et apparaît singulièrement prétentieux et naïf;
- on connaît mieux la Société générale. Quelles données, quels moyens mettrait-elle « au pot »? Si cet « engagement » signifiait une prise de

22. <https://www.parisschoolofeconomics.eu/fr/programme-partenarial/chaieres/chaire-mesures-de-l-economie/>

23. <https://www.candriam.fr/fr/professional/qui-sommes-nous/>

conscience de la SG, qui cesserait désormais de financer des énergies fossiles et des industries lourdement carbonées, on s'en féliciterait !

- enfin : quelle est la nature et quelles sont les modalités des relations avec l'OCDE, dont le centre Wise est évoqué incidemment mais n'est pas indiqué parmi les « partenaires » ?

Il existe une « demande sociale » insatisfaite de statistiques publiques

La statistique publique est tenue par un code de bonnes pratiques²⁴. Ce n'est nullement contradictoire avec des coopérations impliquant des chercheurs, y compris Insee-PSE, par exemple. En revanche, certains organismes qui constituent ce « partenariat » ont des missions très différentes qui apparaissent peu compatibles avec ce code. Surtout s'agissant de la gestion internationale d'actifs.

La statistique publique est censée s'inscrire dans une logique, disons, ouverte et démocratique, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas évidente ici. La question de son indépendance (notamment vis-à-vis de sources extérieures et d'idéologies étrangères au service public) est ici posée.

Il est légitime, de la part de statisticiens, de chercher à exploi-

ter, en dehors de leur production propre, des données disponibles. Mais le sont-elles vraiment ? Durablement ? Gratuitement ? De qualité maîtrisable ? Et pour quels usages dans le débat et les politiques publiques ? L'Insee ne risque-t-il pas, plus encore, de devenir à terme trop dépendant de données extérieures, privées et éventuellement payantes ou administratives ? Au détriment de son professionnalisme en matières d'enquêtes statistiques et de sa capacité à faire progresser ensemble clarté des concepts, débat démocratique sur « les chiffres » et méthodologie statistique ?

En outre, la quantité n'est pas nécessairement un gage de qualité : à plonger dans l'océan des données massives, le risque existe de s'y noyer bien avant que d'atteindre une hypothétique terre promise. Parallèlement, l'opacité qui est parfois reprochée à l'Insee risque fort de s'épaissir encore. Y compris au sein de l'Institut.

Et quid des débats académiques autour de ces travaux, dans un contexte où le manque de pluralisme est souvent critiqué ? Les chaires « soutenues » par des groupes privés, notamment financiers, s'inscrivent dans une logique conforme à leurs intérêts et à leur idéologie propre. Faut-il entrer

encore plus avant dans leur jeu ? Sans parler en leur nom, des universitaires qui sont connus pour leur compétence en matière de statistique sont au moins aussi qualifiés pour traiter, notamment, de la problématique PIB. Certains président des commissions du Conseil national de l'information statistique (Cnis) ou ont écrit des ouvrages de référence sur ces sujets.

L'Insee, dont les moyens sont limités, risque de s'engager sur une piste qui ne correspond ni à sa vocation ni à ses compétences au détriment d'autres orientations prioritaires, les demandes sociales définies notamment par le « moyen terme » du Cnis²⁵.

L'Autorité de la statistique publique, gardienne du code de bonnes pratiques de la statistique publique que l'Insee est censé respecter, aurait peut-être aussi son mot à dire.

Et on ose à peine poser la question : *quid* du Commissariat général au Plan qui, paraît-il, a été reconstitué ? Il serait en principe un lieu d'impulsion voire d'animation et de débat dans un projet de véritable renaissance d'une « planification à la française » qui se saisirait aussi de ces questions. Son silence est ici – comme à peu près partout ailleurs – assourdissant.

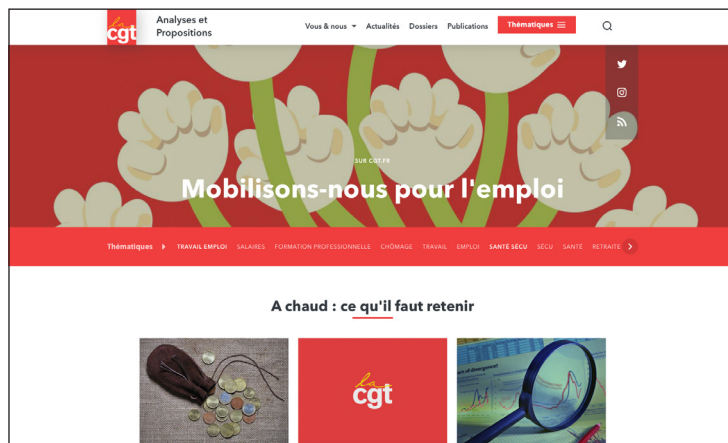
Alain Gély

24. <https://www.insee.fr/fr/information/4140105>

25. https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2019/05/Rapport_Cnis_n%C2%B0154.pdf

Pour aller plus loin

Retrouvez plus d'informations sur analyses-propositions.cgt.fr



analyses-propositions.cgt.fr, c'est le site de l'espace revendicatif de la CGT.

Vous y trouverez toutes les publications du Pôle éco (y compris cette lettre), mais aussi les autres publications de l'espace revendicatif, des informations, des dossiers thématiques, nos revendications...

Alors à bientôt sur analyses-propositions.cgt.fr et sur cgt.fr !

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2019):
 - ensemble: 1940 €;
 - femmes: 1801 €;
 - hommes: 2 046 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes**: 16,0 % en équivalent temps plein (F: 2181 €; H: 2597 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net**: 1 269 € (8,37 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut**: 1 603,12 € (10,57 € l'heure)
- > **Pension des retraites**: Pension des retraites: 1503 € en 2019 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- > **RSA « socle »**: 565,34 € pour une personne seule, 848,01 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement)

Emploi

- > **Emploi total**: 28 244 000 en 2020
 - > **Emploi salarié**: 25 152 000 en 2020
 - > **Emploi à temps partiel**: 4 126 500 en 2020
 - > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail): 2 351 000 en 2020
 - > **Sous-emploi salarié***: 2 960 100 en 2020
- *Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).*

Données générales

- > **PIB**: 2 302,9 Mds € en 2020
- > **Consommation des ménages**: 1 175,0 Mds € en 2020
- > **Investissement des entreprises**: 296,7 Mds € en 2020
- > **Dividendes versés** (par les SNF): 126,2 Mds € en 2020
- > **Budget de l'État**: 488,7 Mds € en 2020 (exécution 2020) dont charge de la dette: 36,2 Mds €
- > **Recettes nettes de l'État**: 300,8 Mds € en 2021 (révisé) dont :
 - **impôt sur le revenu**: 77,0 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés**: 36,4 Mds €;
 - **TVA**: 92,4 Mds €.
- > **Exportations**: 428,1 Mds € en 2020
- > **Importations**: 493,3 Mds € en 2020
- > **Solde du commerce extérieur**: - 65,2 Mds €